

**Le 6 décembre 2022 à 17h30**

Mairie d'Amboise – Salle du Conseil Municipal

Convocation envoyée le 30/11/2022 par le biais du Gip Recia (iDélibre) puis rappel par mail le 01/12/2022.

**Composition de la Commission Urbanisme, mobilité, voirie, bâtiments, affaires Générales :**

PRENOM NOM	QUALITE (ex : adjoint au maire, conseiller municipal délégué, conseiller municipal)
Jacqueline MOUSSET <b>présente</b>	1ère adjointe au Maire
Marc LÉONARD <b>présent en visio</b>	8ème adjoint au Maire
Bernard PEGEOT <b>absent excusé</b>	6ème adjoint au Maire
Sylvain GILLET <b>présent en visio</b>	Conseiller municipal
Brigitte DEBRINCAT <b>absente</b>	Conseillère municipale
Jean-Louis VOLANT <b>présent</b>	Conseiller municipal
Claude VERNE <b>absent excusé</b>	Conseiller municipal
Evelyne LAUNAY <b>présente en visio</b>	Conseillère municipale
Fabien ROZWADOWSKI <b>absent</b>	Conseiller municipal
Nathalie SUPPLY <b>absente</b>	Conseillère municipale
Rémi LEVEAU, <b>non-membre de la commission, présent en visio</b>	Conseiller municipal

**Etaient également présents :**

- Lucie FACQUET, responsable juridique et affaires générales
- Cédric ROUGERON, directeur des services techniques
- Marie-Hélène LAURENT, responsable bâtiments
- Olivier PINCEMY, responsable voirie

**Déroulé de la commission :**

L'ordre du jour de la commission est abordé, point par point.

- **Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Madame Jacqueline MOUSSET énonce quelques points du règlement intérieur proposé par les 3 groupes d'opposition qui posent question et les précisions suggérées.

- Article 3 « mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont présentées et sans possible modification avant la séance » ; → préciser qu'il s'agit nécessairement d'une forme « écrite » ;
- Article 4, délai de 48h pour accusé de réception d'une demande de consultation de dossier → préciser qu'il s'agit de jour ouvré et que ce délai concerne seulement l'accusé de réception afin de laisser un peu plus de temps au maire pour mettre le dossier à disposition ;
- Article 6 : validation par les élus des comptes-rendus des commissions → il semble inopportun que les cr soient présentés à l'ensemble des conseillers municipaux 48 h avant le conseil et soient validés par les membres de la commission à la commission suivante, qui aura nécessairement lieu après le conseil ;
- Article 24 : systèmes de votes assis ou levé → cette disposition avait été retiré du précédent RI car non utilisée dans les faits ;
- Article 26 : débat sous forme synthétique → Madame Jacqueline MOUSSET rappelle que la retranscription verbatim permet d'avoir la totalité des échanges, gage de plus de transparence pour les amboisiens et évite tout risque d'interprétation des propos entendus. Madame Évelyne LAUNAY répond que la loi ne l'impose plus et que cela générera moins de travail pour les services. Madame Mousset considère que le gain de temps n'est pas certain.

Madame Launay prend note de ces remarques.

L'ensemble du projet de règlement intérieur sera étudié et débattu en conseil municipal

- **Avenant 4 au marché 1390/19 – Lot 2**

Retrait de cette délibération car n'a plus d'utilité.

- **Avenant Maîtrise d'œuvre Victor Hugo**

Cédric ROUGERON, Directeur des Services Techniques rappelle l'historique du projet et donne les explications suivantes (déjà présenté lors de la commission précédente en date du 17/12/2022) :

- Une consultation de Moe a été lancée en 2019 afin d'étudier le réaménagement et la requalification des rues Victor Hugo et Racine (inclus le parking de la Tour Heurtault et le carrefour face au Clos Lucé avec la rue de la Malonnière) ;
- La mission du maître d'œuvre porte sur les revêtements, leur structure, le mobilier, les espaces verts et les réseaux Eaux Pluviales. Le marché comprend une tranche optionnelle qui est la mission OPC (organisation, pilotage et coordination) avec les différents concessionnaires du chantier ;
- Les missions MOA (maîtrise d'ouvrage) et MOE (maîtrise d'œuvre) de l'enfouissement des réseaux électriques et télécom sont confiées au SIEIL (délibération 12 décembre 2019). La reprise des réseaux EU et AEP est géré en MOA par la CCVA et en MOE par le bureau d'étude HADES ;
- Lancement de la consultation MOE : 07 juin 2019 Retour des offres consultation MOE : 5 juillet 2019 Notification de Safège : le 16 octobre 2019 pour 39 480€/TTC avec la tranche optionnelle OPC sur une base estimative de 625 000€/TTC ;
- Evolutions des AVP (études avant-projet) :

o Estimations AVP en avril 2020 de 6 solutions techniques différentes en fonction de combinaisons de matériaux (enrobés noirs / enrobés beige / enrobés hydro-décapés / bétons bouchardés) : coûts de 1 039 287.60€/TTC à 1 129 767.60€/TTC

o Estimations AVP en juin 2020 avec une solution technique supplémentaire : voirie en enrobés hydro-décapés + pavage type Calminia sur trottoirs : coût 1 330 216.25€/TTC

o Estimation AVP en février 2021 avec une solution technique supplémentaire : voirie + trottoirs en pavés : coût 1 517 007.60€/TTC suite notamment à la concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France

o Estimation AVP en avril 2021 avec une mise à jour des prestations : voirie + trottoirs en pavés : coût 1 639 455.60€/TTC ;

S'en sont suivis la concertation (réunion publique et échanges avec les riverains) et les travaux de réseaux (AEP notamment), des interrogations sur la stabilité des murs du château, puis le travail technique de réalisation du PRO (étude de projet).

- Estimation PRO/DCE (dossier de consultation des entreprises) en juillet 2022 avec augmentation du coût des matériaux et des travaux de 20% environ : coût final estimatif 1 939 218.00€/TTC. Il convient de souligner que le prix des pavés a augmenté de 100% ;

- Safège demande un avenant en rapport avec cette dernière estimation comme il est stipulé dans les articles 15 et 23 du CCTP : Article 15 – les études de Projet (PRO) : « ...Une fois les pièces agréées, le coût prévisionnel définitif des travaux du bilan financier est acté et pris en compte pour la rémunération définitive du maître d'œuvre. » Montant de l'avenant demandé = 88 090.73 €/TTC Nouveau montant du marché = 127 570.73 €/TTC.

- **Transcription des PV Conseil Municipal – 1er trimestre 2023**

Monsieur Rémi Leveau estime que le travail de retranscription des comptes-rendus de conseils municipaux peut être internalisé. Faire des résumés permet de gagner du temps et de faire des économies. Madame Mousset argue que dans les faits, produire un résumé prend tout autant de temps que de rédiger verbatim les PV de conseils municipaux, que les réclamations des élus de tout bord vont émerger ; et rappelle également qu'une personne de l'Administration Générale est en arrêt depuis juillet 2022 et qu'elle était en charge de cette mission-là.

- **Retrait délibération 22-110 Prestal – Courrier de la Préfecture**

Monsieur Rémi Leveau estime qu'il s'agit d'une réponse d'opportunité de la part de la Préfecture et non d'une réponse juridique.